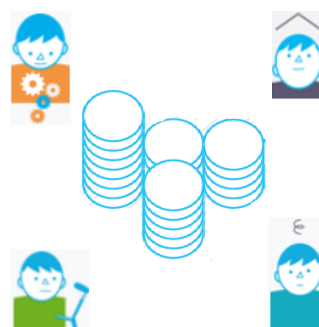


Situation financière des établissements de santé publics et privés à but non lucratif

à fin 2021



PREAMBULE

Ce document présente les données financières issues des Comptes financiers 2021 arrêtés au 07 novembre 2022 pour les établissements de santé publics et privés à but non lucratif.

Afin de garantir une meilleure exhaustivité, il a été retenu deux champs d'analyse :

- Un premier champ d'analyse, dit « champ complet », rassemble 1 169 établissements représentant 95,8% des établissements et 95,4% des produits globaux 2021.

- Un second champ, dit « champ constant » rassemble 827 établissements ayant des données disponibles pour les quatre années 2018-2021. Ce champ exclut donc les établissements n'ayant pas remontés leurs données sur au moins un des exercices 2018, 2019 et 2020.

Il représente 80,4% de la masse financière des établissements attendus.

Précautions de lecture :

- **L'année 2021 a été impactée par une crise sanitaire qui a bouleversé les repères financiers historiques.**
- **Ainsi, l'analyse présentée sur les données des comptes financiers 2021 apparait, tout comme celle sur les comptes financiers 2020, en rupture avec les tendances observées en 2019 et précédemment.**
- **Fait marquant 2021 : Le Ségur de la santé prévoit un plan massif et pluriannuel d'investissements dont les premiers effets sont visibles dès 2021.**
 - *En application de l'article 50 de la loi de financement pour la sécurité sociale pour 2021, 13 Md€ seront mobilisés sur les 10 prochaines années, en dehors du périmètre de l'ONDAM, pour engager sur la durée un effort de réinvestissement au bénéfice des établissements de santé assurant le service public hospitalier. Ce grand plan de renouveau hospitalier, à destination de l'ensemble du territoire, a été lancé par le Premier ministre le 7 mars 2021. La moitié de cette enveloppe permettra de restaurer les marges financières et les capacités d'investissement des hôpitaux. L'autre moitié permettra de financer des projets structurants.*

SOMMAIRE

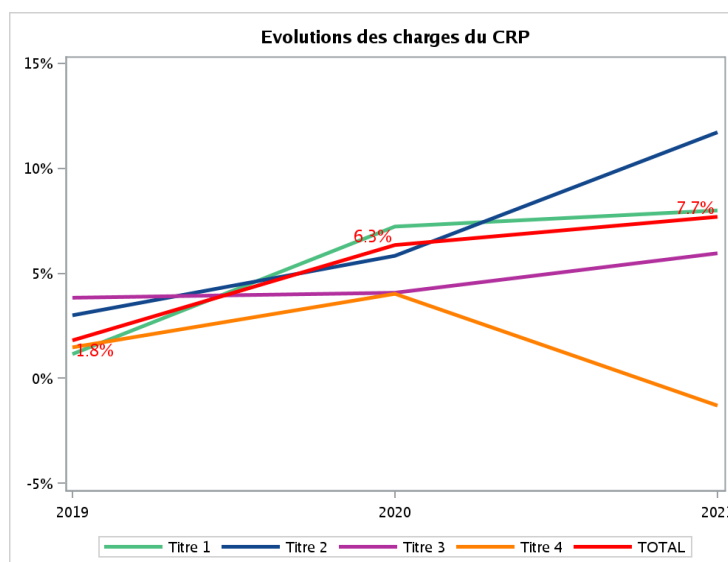
| | |
|-------------------------------------------------------------------------|-----------|
| PREAMBULE | 2 |
| 1/ ÉQUILIBRE FINANCIER SUR LE COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL | 4 |
| 2/ ÉQUILIBRE FINANCIER SUR LE COMPTE DE RESULTAT GLOBAL | 13 |
| 3/ ENDETTEMENT ET INVESTISSEMENT | 15 |
| 4/ FOCUS SUR LA DETTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE..... | 20 |
| ANNEXE 1 : METHODOLOGIE..... | 21 |
| ANNEXE 2 : ANALYSE DETAILLEE DE LA DETTE | 22 |
| ANNEXE 3 : ANALYSE SYNTHETIQUE DE LA DETTE | 35 |

SYNTHESE

1/ Équilibre financier sur le compte de résultat principal

En 2021, les recettes afférentes à l'activité de soin progressent moins rapidement que les dépenses, ce qui engendre pour cette année une dégradation du résultat. Ce dernier s'élève ainsi à -191,7 millions d'euros, se ventilant comme suit :

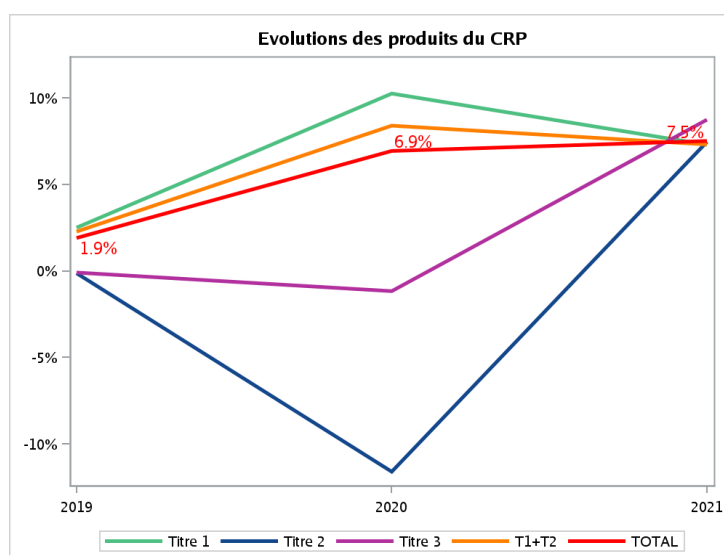
- Un résultat cumulé déficitaire de -333,8 M€ pour les EPS ;
- Un résultat cumulé excédentaire de +142,0 M€ pour les EBNL.



En 2021, les dépenses sont en hausse par rapport à 2020, avec une augmentation globale des charges (+7,7 %) plus marquée que la période précédente (+6,3 % entre 2019 et 2020).

Les dépenses de personnel continuent à augmenter entre 2020 et 2021 en raison notamment de la mise en œuvre des effets SEGUR en année pleine et de la hausse des effectifs. Cette augmentation des charges de personnel (Titre 1) s'élève à 8% entre 2020 et 2021 (toutes catégories d'ES confondues).

Par ailleurs, les charges de Titre 2 (charges à caractère médical) augmentent significativement entre 2020 et 2021 (+11,7% vs +5,8% entre 2019 et 2020) en raison de la hausse des spécialités pharmaceutiques.



Les recettes des établissements progressent également (+7,5% entre 2020 et 2021 vs +6,9% entre 2019 et 2020). Toutefois, cette augmentation ne permet pas de compenser la hausse des charges et entraîne une dégradation du déficit.

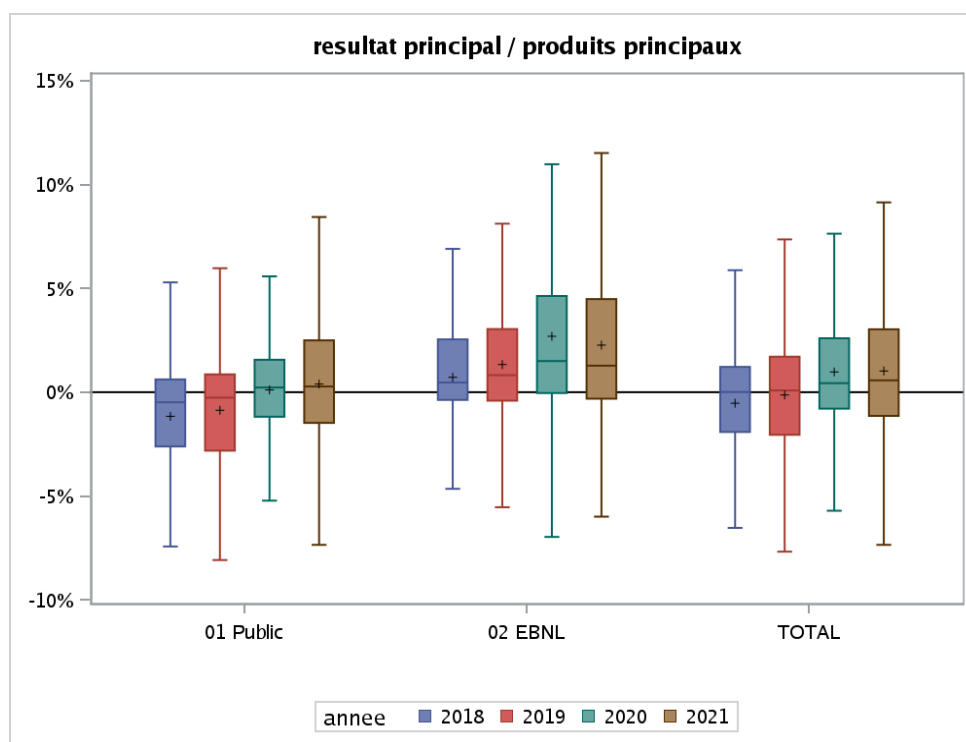
En effet, en 2021, l'augmentation des produits versés par l'assurance maladie (Titre 1) se poursuit (+7,3% entre 2020 et 2021 Vs 10,4% entre 2019 et 2020) à corréliser avec la hausse des GHS et des forfaits annuels MCO.

Cette amélioration est constatée sur l'ensemble des catégories d'établissements et en particulier sur les CHU et les gros CH.

A noter : les recettes issues des autres produits de l'activité hospitalière (Titre 2) et des autres produits (Titre 3) progressent, respectivement de +7,5% et +8,7%, après une baisse entre 2019 et 2020, grâce à la reprise de l'activité en 2021.

Compte financier (CF)

Entre 2020 et 2021, le ratio "résultat principal / produits principaux" diminue de - 0,18 pt pour l'ensemble des établissements, légèrement moins pour les EBNL (- 0,13 pt). Ce taux de résultat s'établit à - 0,39 % pour les EPS en 2021, contre +1,09 % pour les EBNL.



Outre la détérioration du ratio, sa dispersion s'accroît au sein des catégories par rapport aux années précédentes (2018 à 2020) avec une hétérogénéité des situations financières particulièrement visible sur les établissements publics.

Focus sur les profils d'établissement (2020/2021)^{1/2}

| | Exc 2020 / Exc 2021 | | Exc 2020 / Def 2021 | | Def 2020 / Def 2021 | | Def 2020 / Exc 2021 | | Evolution du Résultat (en M€) |
|-----------------|---------------------|-------------|---------------------|-------------|---------------------|-------------|---------------------|--------------|-------------------------------|
| | % Etabs | en M€ | % Etabs | en M€ | % Etabs | en M€ | % Etabs | en M€ | |
| Public | 45,63% | 32,8 | 12,72% | -133,1 | 30,09% | -174,3 | 10,72% | 132,1 | -142,9 |
| EBNL | 61,73% | 13,7 | 12,27% | -20,9 | 14,80% | -8,3 | 11,19% | 13,4 | -2,1 |
| Ensemble | 51,02% | 46,6 | 12,57% | -154 | 25,51% | -183 | 10,88% | 145,4 | -145 |

Données en millions d'euros

¹ Focus sur la base des établissements du champ constant représentant 80,4% de la masse financière des établissements attendus (84,1% au sein des Publics et 57,5% au sein des EBNL)

² Exc : pour établissement excédentaire et Def : pour établissement déficitaire

L'équilibre financier diffère selon les profils d'établissement." Près des deux tiers des EBNL (62%) présentent un résultat excédentaire en 2020 et 2021, contre seulement 46% des EPS. Par ailleurs, 13% des EPS, excédentaires en 2020, deviennent très déficitaires en 2021 (détérioration de -133,1 M€).

Sur les profils d'établissement évoluant entre 2020-2021, plusieurs effets sont visibles :

- Une majorité d'établissements sont excédentaires en 2021 (62%), malgré une détérioration du déficit global (-145,0M€). La détérioration du déficit global s'explique par des établissements excédentaires en 2020 qui deviennent déficitaires en 2021 et les établissements qui restent déficitaires les 2 années.
- Par ailleurs, 25,5% des établissements sont déficitaires en 2020 comme en 2021, avec un déficit qui se détériore (-183,0 M€).
- Seulement 12,6% des établissements excédentaires en 2020, sont déficitaires en 2021 pour un résultat de -154,0 M€.
- Enfin, 10,9% des établissements déficitaires en 2020 sont excédentaires en 2021, pour un résultat (+145,4M€) notamment porté par les EPS (+142,9 M€)

Conclusion : L'accentuation du déficit sur le résultat principal s'explique notamment par la dégradation des déficits (-183,0 M€) des établissements déjà déficitaires en 2020.

Compte financier (CF)

Résultat Principal – Analyse détaillée des SIG

Composition du résultat 2021

| SIG – Soldes Intermédiaires de gestion | Résultat 2021 (en M€) |
|-------------------------------------------------|-----------------------|
| (-) Charges d'exploitation | 72 858,9 |
| (+) Produits d'exploitation | 76 820,3 |
| Marge d'exploitation | 3 961,3 |
| (-) Charges financières | 636,9 |
| (+) Produits financiers | 50,6 |
| Résultat financier | -586,3 |
| (-) Charges exceptionnelles | 799,7 |
| (+) Produits exceptionnels | 958,4 |
| Résultat exceptionnel | 158,7 |
| (-) Dotations aux amortissements et provisions | 5 086,8 |
| (+) Produits aux amortissements et provisions | 1 315,0 |
| Solde DAP-RAP | -3 771,8 |
| (-) Impôts sur les bénéfices et assimilés | 2,3 |
| (+) Transferts de charges | 47,8 |
| Résultat du Compte de résultat principal | -192,6 |

On observe un déficit cumulé 2021 de -192,6 millions d'€ des CRP des EPS et des EBNL.

Note importante :

Pour rappel, en lien avec certaines spécificités induites par la gestion de la crise sanitaire, et ceci afin d'affiner la situation financière et comprendre mieux les impacts de certaines écritures, il a été décidé en 2020 de retraiter les stocks de la marge et de reclasser les DAP-RAP dans la marge d'exploitation afin de neutraliser l'impact des écritures extra-comptables et notamment celles concernant les dotations / reprises aux provisions pour charges de personnel liées au CET.

Pour assurer une permanence des méthodes, le même traitement a été réitéré en 2021.

Pour mémoire, les retraitements réalisés étaient les suivants :

- Retraitement des variations de stocks à l'intérieur de la marge
- Reclassement des DAP-RAP dans la marge d'exploitation afin de neutraliser l'impact des écritures extra-comptable et notamment celles concernant les dotations / reprises aux provisions pour charges de personnel liées au Compte Epargne Temps (qui sont assimilables à des charges de personnel à terme)

1/ Retraitement des variations de stocks :

Avec la pandémie de Covid-19, les mises à disposition d'articles gratuits de l'Etat se sont développées pour faire face aux risques de pénuries et de hausses de consommation des produits pharmaceutiques, des équipements de protection individuels (EPI), des réactifs de biologie ainsi que des vaccins. Aussi et conformément à la M21 (Nomenclature comptable en vigueur dans les EPS), ces stocks mis à disposition gratuitement ont été comptabilisés à leur valeur vénale (valeur de marché), ce qui a conduit à une hausse artificielle de la variation des stocks.

2/ Retraitement des Dotations/ Reprises sur Amortissements et Provisions dans la marge :

La crise sanitaire a mis en évidence une tension au niveau des ressources humaines.

En effet, les heures supplémentaires ont été importantes du fait de la pénurie de personnel dans les ES. Ces heures supplémentaires non prises ont été comptabilisées en CET et sont considérées comme une charge à terme.

Ainsi, comme le fait générateur se rattache à l'année de la dotation, elles devraient être intégrées en théorie dans le calcul de la marge.



Compte financier (CF)

Soldes intermédiaires de gestion avant retraitements :

| SIG | Montant (M€) | | | | Ecart (M€) 2021 / 2020 |
|-------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|---------------------------|
| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | |
| (-) Charges exploitation | 61 972,4 | 63 136,0 | 67 089,1 | 72 858,9 | 5 769,9 |
| (+) Produits exploitation | 65 362,4 | 66 620,5 | 71 530,2 | 76 820,3 | 5 290,0 |
| Marge d'exploitation | 3 390,0 | 3 484,5 | 4 441,2 | 3 961,3 | -479,8 |
| (-) Charges financières | 774,3 | 728,1 | 690,9 | 636,9 | -54,0 |
| (+) Produits financiers | 51,0 | 42,4 | 42,0 | 50,6 | 8,6 |
| Résultat financier | -723,4 | -685,7 | -648,9 | -586,3 | 62,6 |
| (-) Charges exceptionnels | 798,9 | 802,6 | 765,7 | 799,7 | 34,1 |
| (+) Produits exceptionnels | 811,4 | 970,2 | 822,4 | 958,4 | 136,0 |
| Résultat exceptionnel | 12,5 | 167,6 | 56,8 | 158,7 | 101,9 |
| (-) DAP | 4 690,1 | 4 824,1 | 5 153,9 | 5 086,8 | -67,1 |
| (+) RAP | 1 475,6 | 1 379,8 | 1 204,4 | 1 315,0 | 110,6 |
| Solde DAP-RAP | -3 214,4 | -3 444,4 | -3 949,5 | -3 771,8 | 177,7 |
| (-) Impôts sur les bénéficiaires | 1,3 | 1,7 | 1,7 | 2,3 | 0,7 |
| (+) Transferts de charges | 50,6 | 50,0 | 54,5 | 47,8 | -6,7 |
| (=) Résultat (déficit) CRP P | -486,0 | -429,7 | -47,6 | -192,6 | -145,0 |

Données en millions d'euros

Retraitement des stocks et reclassement des DAP-RAP dans la marge d'exploitation

Entre 2020 et 2021, avant retraitements, le résultat principal se détériorerait de -145,0 M€.

Soldes intermédiaires de gestion après retraitements :

| SIG retraité | Montant (M€) | | | | Ecart (M€) 2021 / 2020 |
|-----------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|---------------------------|
| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | |
| (-) Charges exploitation | 61 972,4 | 63 136,0 | 67 089,1 | 72 858,9 | 5 769,9 |
| (+) Produits exploitation | 65 362,4 | 66 620,5 | 71 530,2 | 76 820,3 | 5 290,0 |
| Marge d'exploitation brute | 3 390,0 | 3 484,5 | 4 441,2 | 3 961,3 | -479,8 |
| Neutralisation des Variations de stocks | 137,3 | -56,9 | -313,7 | -79,5 | 234,2 |
| Neutralisation des effets DAP-RAP | -3 214,4 | -3 444,4 | -3 949,5 | -3 771,8 | 177,7 |
| Marge d'exploitation nette | 312,9 | -16,8 | 177,9 | 110,0 | -67,9 |
| (-) Charges financières | 774,3 | 728,1 | 690,9 | 636,9 | -54,0 |
| (+) Produits financiers | 51,0 | 42,4 | 42,0 | 50,6 | 8,6 |
| Résultat financier | -723,4 | -685,7 | -648,9 | -586,3 | 62,6 |
| (-) Charges exceptionnels | 798,9 | 802,6 | 765,7 | 799,7 | 34,1 |
| (+) Produits exceptionnels | 811,4 | 970,2 | 822,4 | 958,4 | 136,0 |
| Résultat exceptionnel | 12,5 | 167,6 | 56,8 | 158,7 | 101,9 |
| (-) Impôts sur les bénéficiaires | 1,3 | 1,7 | 1,7 | 2,3 | 0,7 |
| (+) Transferts de charges | 50,6 | 50,0 | 54,5 | 47,8 | -6,7 |
| (=) Résultat (déficit) CRP P | -348,7 | -486,6 | -361,3 | -272,2 | 89,2 |

Données en millions d'euros

Après retraitements des effets variations de stocks et DAP-RAP, il est constaté une réduction de la détérioration de la marge entre 2020 et 2021 à -67,9M€ au lieu de -479,8 M€.

Cette différence avant/après retraitement s'explique notamment par :

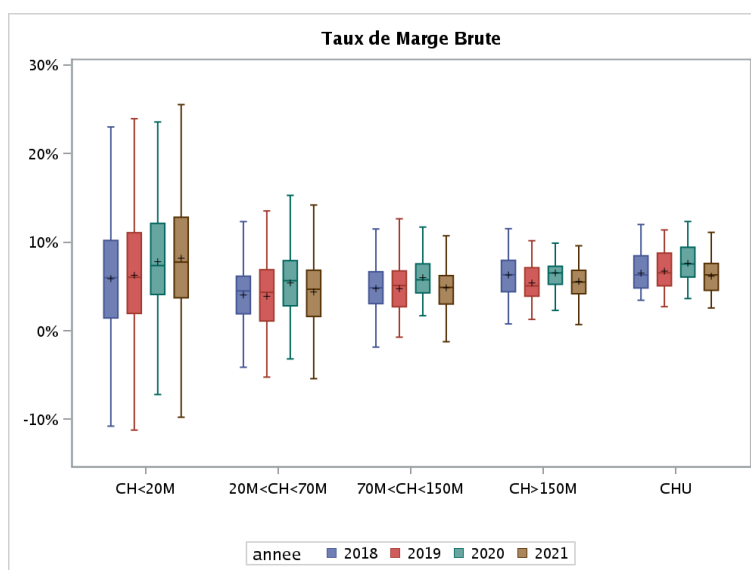
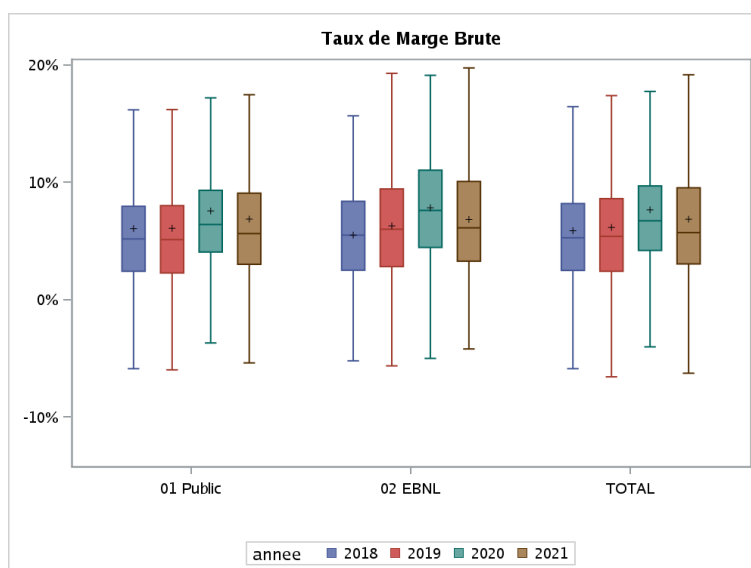
- Une amélioration des variations de stocks +234,2 M€
- Et des effets DAP-RAP qui ont un impact positif +177,7 M€ entre 2020 et 2021.

Compte financier (CF)

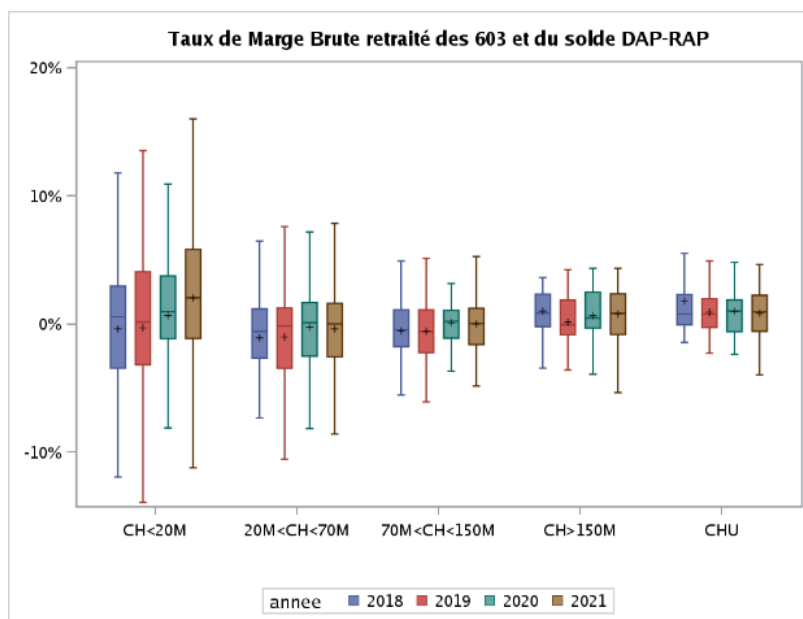
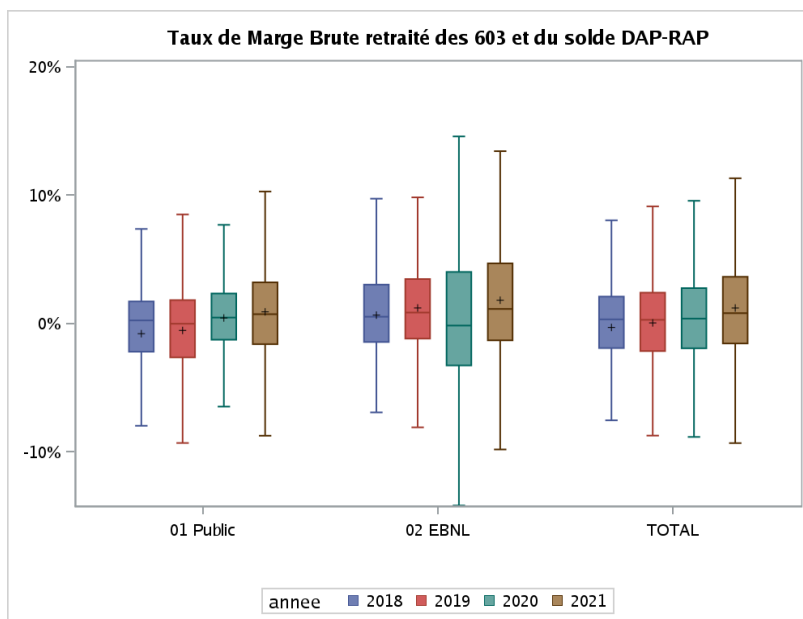
Après retraitements, il est également constaté une **amélioration du résultat de +89,2M€** s'expliquant par les variations suivantes :

- Une amélioration des variations de stocks (+234,2 M€) ;
- Un effet ciseau favorable sur les DAP/RAP (+177,7 M€) dû à des reprises plus importantes en 2021 (+66,4M€) et à une baisse des dotations aux provisions pour charges (-67,1M€), notamment celles liées aux CET du personnel ;
- Une détérioration mineure de la marge en 2021 (-67,9 M€) en lien avec la hausse des charges de personnel et à caractère médical ;
- Un résultat financier en amélioration (+62,6M€) en lien avec une diminution de l'endettement net ayant pour impact une baisse des charges financières et un assainissement de l'encours de dette ;
- Un résultat exceptionnel en amélioration (+101,9M€), expliqué par l'augmentation de la plus-value sur cession des immobilisations et des produits exceptionnels divers.

Dispersion des taux de marge brute (avant retraitements)



Dispersion des Taux de marge nette de DAP-RAP hors variations de stocks



Par effet mécanique, le taux de marge « nette de DAP-RAP hors variations de stocks » enregistre une évolution positive au niveau global. Ce dernier est évalué après retraitements à 0,2% en 2021 soit une amélioration de +0,47 points entre 2020 et 2021. Toutefois, les évolutions entre les établissements publics et privés sont divergentes.

En effet, lorsque les établissements publics restent stables (-0,08 point entre 2020 et 2021), les EBNL quant à eux voient leurs taux augmenter de 5,8 points.

Au sein des EPS, les CH<20M se distinguent avec un taux de marge brute retraitée en hausse de +0,9 point tandis qu'il diminue pour les établissements de taille financière importante.



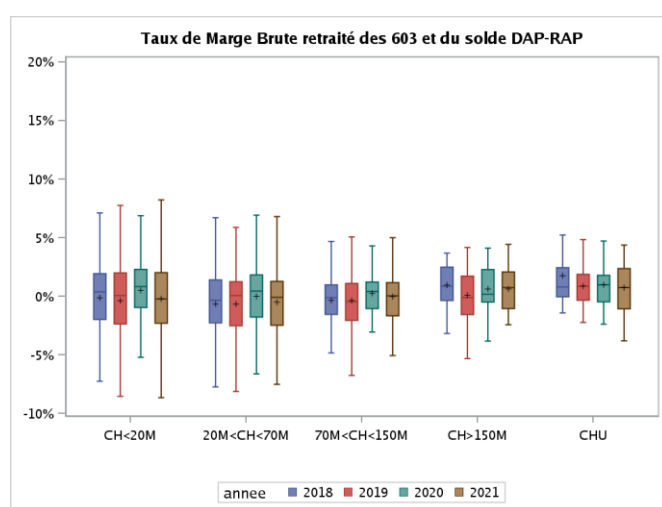
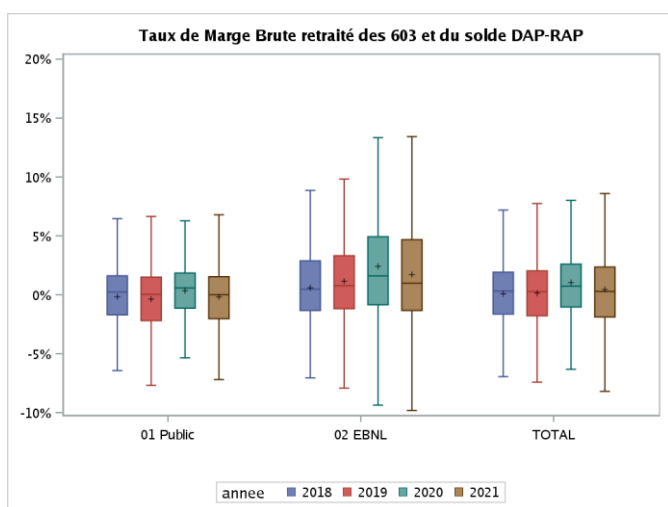
Conclusion : Le résultat 2021 retraité des variations de stocks demeure quasi équivalent à celui de 2020. Ce maintien de l'ensemble des ratios financiers intervient dans un contexte de poursuite de la crise sanitaire. Il est toutefois à noter que les dispersions deviennent de plus en plus importantes en 2021 en particulier pour les établissements de petite taille. La diminution de la marge d'exploitation nette est largement compensée par l'amélioration du résultat exceptionnel et du résultat financier.

Globalement, le retraitement des DAP/RAP et la neutralisation des variations de stocks montrent une amélioration de la marge d'exploitation nette de +411,9 M€ comparée à la marge d'exploitation brute.

2/ Équilibre financier sur le compte de résultat global

Comme pour le résultat principal, le résultat global (comprenant les budgets annexes) se détériore pour atteindre un déficit de -221,2 M€, caractérisé par une baisse de -0,31 point du taux de résultat entre 2020 et 2021. Ainsi, en 2021 comme en 2019, le taux de résultat global des EPS et EBNL est négatif (-0,22%). Pour les seuls établissements publics, le taux de résultat est de -0,38%. Les très gros CH sont les seuls à avoir un taux de résultat positif.

L'analyse comparative des résultats des budgets annexes indique que la dégradation du résultat global s'explique par les effets cumulés de la diminution du résultat principal et de la baisse du résultat des EHPAD, avec un déficit de -77,8 M€. A noter que le résultat de la DNA s'améliore de 13,8% pour atteindre 127,1 M€.



Les taux de marge brute² moyens sont en détérioration entre 2020 et 2021 pour atteindre un taux de 5,1% (avant retraitement) et de 0,0% (après retraitement) pour l'ensemble des établissements. Le taux de marge retraité des EPS (-0,27 point) se détériore de manière moins prononcée que celui des EBNL (-0,40 point). Sur le taux de marge brute sans retraitements, les effets sont inversés.

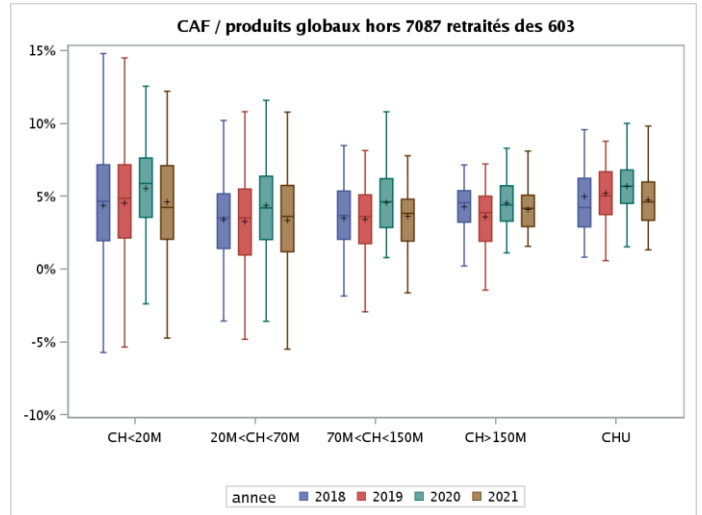
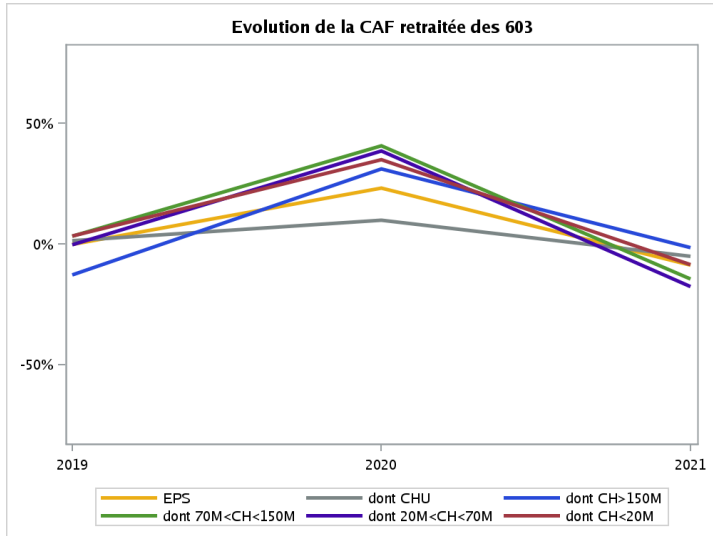


Entre 2020 et 2021, le taux de marge nette de DAP-RAP hors variations de stocks se détériore pour l'ensemble des EPS. Toutefois, les diminutions du taux de marge brute sont assez homogènes allant de -1,05 point pour les gros CH à -1,27 point pour les CH de taille moyenne. En ce qui concerne les évolutions de taux de marge brute retraité, ces dernières s'échelonnent de -0,08* point pour les gros CH à -0,54* point pour les petits CH. A noter en 2021, que seuls les CH de taille importante ont un taux positif de marge brute retraité.

Conclusion : Une situation financière retraitée en légère dégradation révèle une dispersion devenant de plus en plus importante pour l'ensemble des catégories de CH en 2021.

2- Les taux de marge brute ne sont pas directement comparables entre les établissements privilégiant le recours au crédit-bail et ceux recourant à l'emprunt pour financer leurs investissements. En effet, cette décision ne reflète pas les mêmes choix économiques et le recours au crédit-bail a un impact non négligeable sur la marge brute et sur les ratios liés à l'investissement.

Compte financier (CF)



La CAF et les taux de CAF nette hors variations de stocks suivent les mêmes tendances que les taux de marge brute mais avec un effet additionnel lié aux Dotations aux Amortissements et aux Provisions.

Ainsi, le taux de CAF ressort à 4,1% pour l'ensemble des établissements en diminution de -0,7 point entre 2020 et 2021. Ce constat révèle certaines disparités importantes entre catégories d'établissements. Ainsi, la détérioration du taux de CAF oscille entre -0,39 point pour les très gros CH à -1,01 point pour les CH de taille moyenne.

Par ailleurs, l'étude des boîtes à moustaches révèle une très grande disparité sur les plus petites catégories d'établissements.

3/ Endettement et investissement

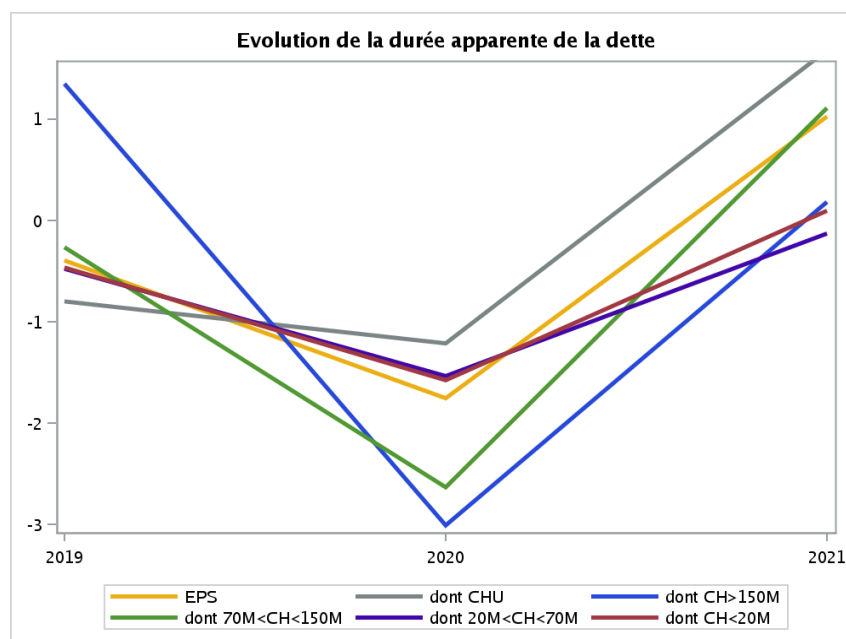
En 2021, il est constaté une hausse de l'endettement des établissements de santé. Cette hausse est cependant à nuancer dans la mesure où elle ne concerne que les CHU.

Ainsi, l'endettement net des remboursements après retraitement des opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie atteint 1180,7 M€ avant retraitement de la dette du CHU de Rennes et du CHU de Brest qui cumulent à eux deux 1038,7 M€ de dette nouvelle. Après retraitement, le flux de nouvelles dettes est réduit à 142 M€.

L'encours de dette bilanciel 2020 se stabilise à 32,8 Mds d'€. Il se répartit comme suit :

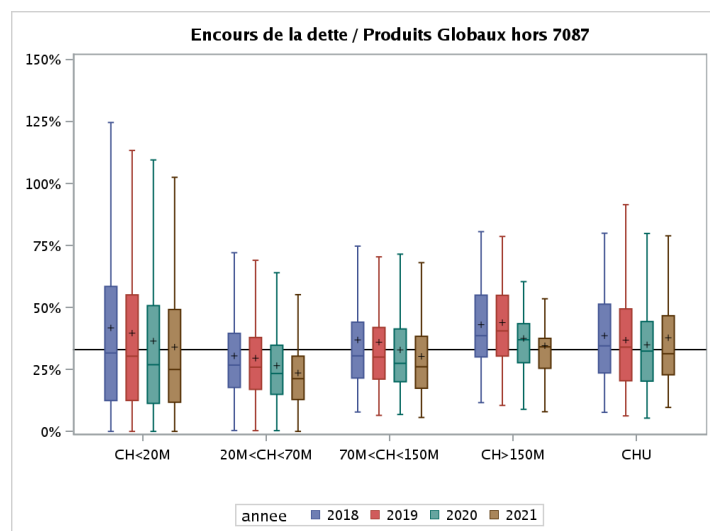
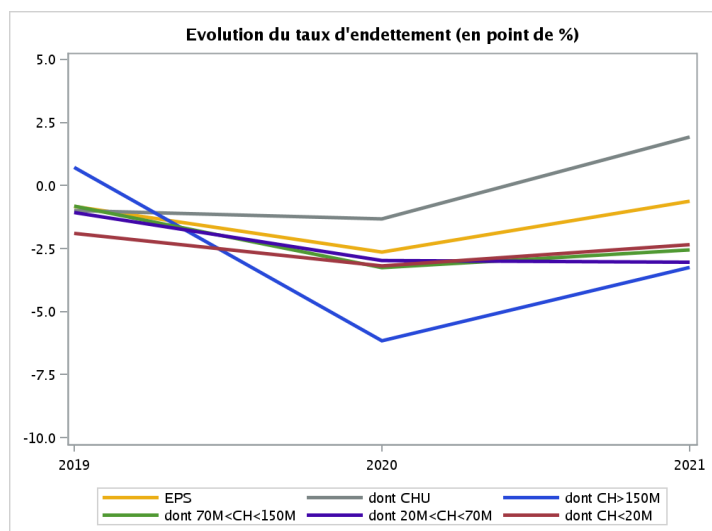
- EPS : 30,1 Mds d'€
 - En hausse par rapport à 2020 (+5,2% expliqué uniquement par les CHU)
- EBNL : 2,7 Mds d'€
 - En stagnation par rapport à 2020

Il est constitué par 79,2% d'emprunts auprès des établissements de crédit (-3,3 points par rapport à 2020).



En 2021, la durée apparente de la dette moyenne globale atteint 6,9 années, soit une progression de + 0,9 an depuis 2020. Cette hausse s'explique en partie par la baisse de la capacité d'autofinancement, atténuée par la reprise de la dette des CHU. Les évolutions de durée sont toutefois différentes entre les catégories d'établissements. Ainsi, la durée diminue de 0,1 an pour les CH de taille moyenne et augmente de +1,7 années en 2021 pour les CHU. Les EBNL quant à eux stabilisent leur durée apparente de la dette.

Compte financier (CF)



Le poids de l'encours de la dette diminue entre 2020 et 2021. En 2021, il représente 31,2% des produits globaux moyen, en dessous de la « référence » de 33%. Cependant, les taux et leurs évolutions sont très disparates entre EBNL et EPS.

Ainsi, le taux d'endettement des EBNL diminue de -1,8 point et atteint 20,3% en 2021 alors que les EPS affichent globalement un taux de 32,8% en diminution de -0,6 point entre 2020 et 2021.

Sur le champ des EPS, les taux d'endettement sont plus faibles dans les CH de taille intermédiaire, en particulier pour les 20M<CH<70M avec un taux de 24,3% en 2021. Globalement, la tendance au désendettement se poursuit en 2021 pour toutes les catégories de CH sauf pour les CHU.

Le ratio d'indépendance financière (qui mesure in fine la dépendance financière) consiste à mesurer le rapport entre les ressources internes de l'entreprise et les ressources externes. Les ressources internes sont les capitaux propres augmentés des amortissements et dépréciations. Les ressources externes correspondent à l'endettement global c'est-à-dire les dettes financières.

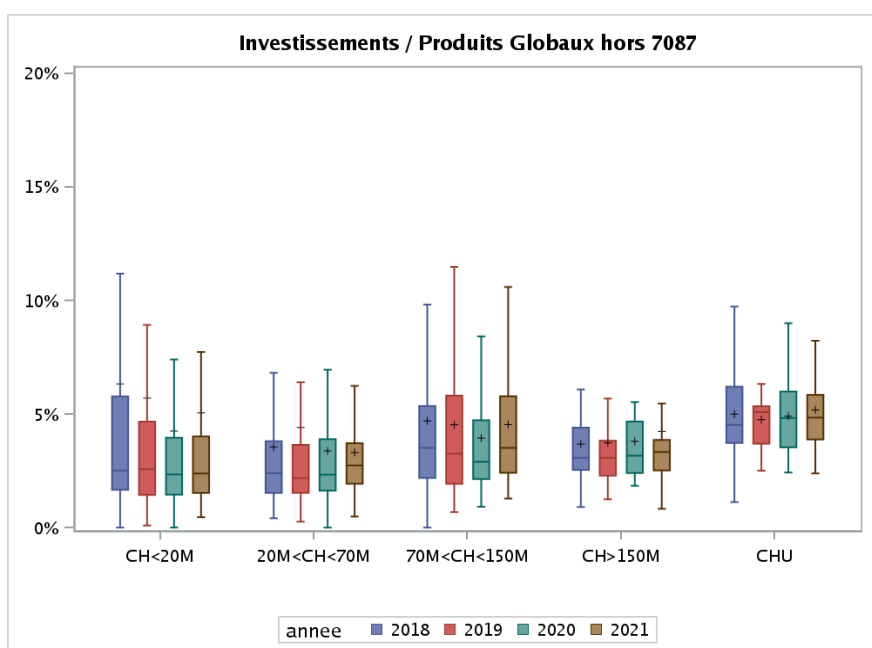
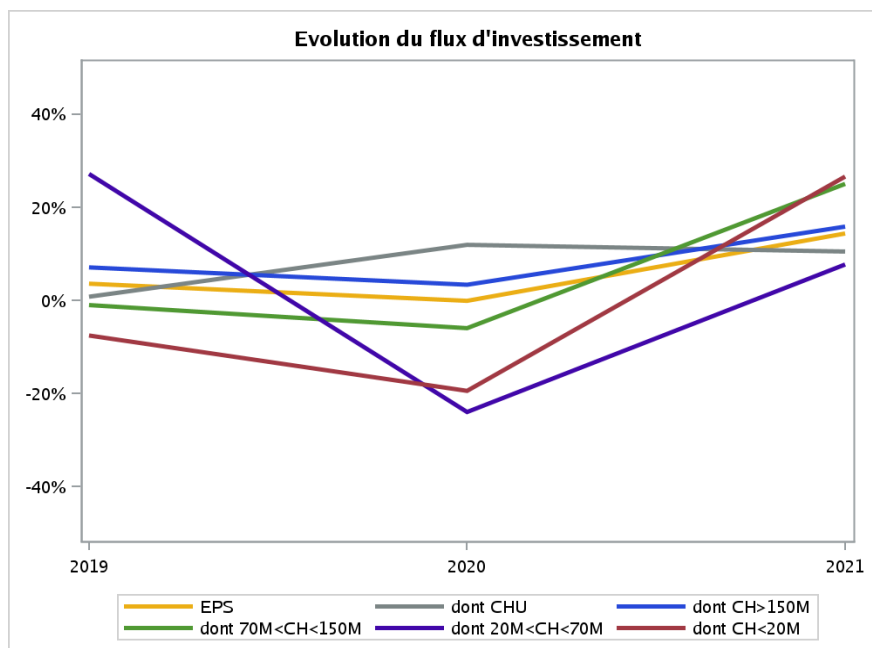
Ce dernier diminue significativement entre 2020 et 2021. La principale raison de la diminution de ce taux s'explique par **le volet 1 de l'article 50 du LFSS 2021** qui est venu abonder de manière significative les capitaux permanents (+5,7 Mds d'euros entre 2020 et 2021).

Ainsi, le ratio d'indépendance financière passe en dessous de la barre des 50% pour atteindre en 2021, 46,5% soit -4,04 points sur la période de l'étude.

Pour les EPS, la diminution est plus marquée sur les très gros CH, -7,8 points entre 2020 et 2021 contre -2,9 points pour les CHU.

En ce qui concerne les EBNL, la diminution est aussi remarquable (-5,3 points). Le ratio de dépendance financière atteint 35,9% en 2021.

Compte financier (CF)

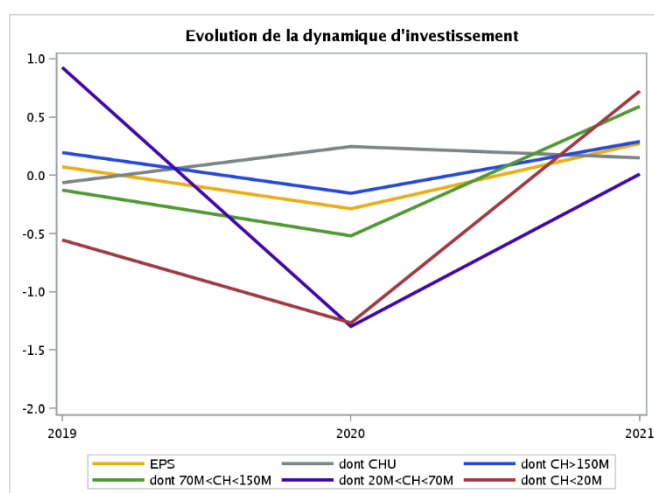
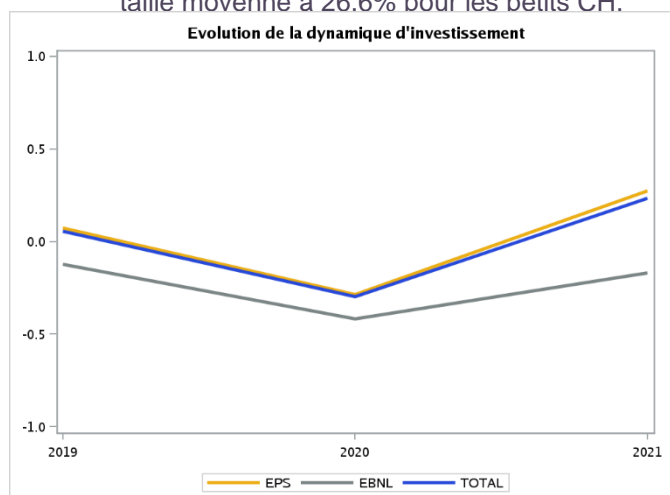


Enfin, s'agissant du flux d'investissement annuel, ce dernier est en nette amélioration pour la grande majorité des catégories d'établissements. Cette augmentation de +13,5 % au global est notamment portée par le poste « **Installations techniques matériel et outillage industriel** ».

Cette évolution est à corréliser aux effets induits par l'Article 50 de la loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) pour 2021. Son objectif était de permettre aux établissements assurant le service public hospitalier de retrouver rapidement les leviers de financement permettant de maintenir et renouveler leur outil de production de soins dans les conditions de qualité et de sécurité attendues, et prioritairement en soutenant le financement des investissements indispensables à leur fonctionnement et/ou à leur transformation tout en maîtrisant leur endettement.

Compte financier (CF)

L'ensemble des catégories enregistrent un flux d'investissement qui varie entre 7,7% pour les CH de taille moyenne à 26.6% pour les petits CH.



Même si la dynamique d'investissement augmente toutes catégories confondues (+0,2 point), les évolutions s'opposent entre les établissements publics (+0,3 point entre 2020 et 2021), et les EBNL où ce ratio diminue de -0,2 point (le flux d'investissements des EBNL augmente moins vite que la hausse de leurs produits globaux).



Conclusion : Une situation contrastée entre les établissements publics et les EBNL concernant les cycles d'investissement et d'endettement :

- **EPS :**
 - Un désendettement visible de l'ensemble des CH à l'exception des CHU (à relativiser en considérant la neutralisation de la dette des CHU de Rennes et Brest) alors que le flux d'investissement repart pour toutes les catégories d'EPS.
 - Les capitaux permanents augmentent sensiblement ce qui évoque un financement des investissements par les effets de l'Article 50. À noter un poids de l'encours dans les produits globaux qui passe sous la barre symbolique des 33,33%.
 - En outre, une durée apparente de la dette qui augmente fortement entre 2020 et 2021 (+1,0 an pour l'ensemble des CH) expliquée par une baisse de la CAF dans un contexte de reprise de dette des CHU (à diminuer de 1 Mds pour les seuls CHU de Brest et Rennes)
- **EBNL :**
 - Une reprise des investissements notable sur 2021, dans un contexte de désendettement de la part des EBNL et d'une CAF qui diminue.
 - Les effets de l'Article 50 sont visibles sur la structure d'investissement.

L'article D. 6145-70 du code de la santé publique définit trois indicateurs de niveau excessif d'endettement pour les hôpitaux publics :

- encours de dette à long terme / capitaux permanents constitués des fonds propres et des provisions pour risque et charges (indépendance financière) > 50 % ;*
- dette / CAF (durée apparente de la dette) > dix ans ;*
- encours de la dette / produits > 30 %.*

Si les établissements de santé réunissent au moins deux de ces trois critères, alors ces derniers seront considérés comme endettés. Dans ce cas de figure, le recours à l'emprunt d'une durée supérieure à un an doit alors être autorisé par le directeur général de l'ARS, après avis du directeur régional des finances publiques.

Selon les calculs effectués par la Cour des comptes, la part d'hôpitaux publics surendettés aurait baissé de 43 % en 2019 à 30 % en 2021, s'expliquant notamment par deux effets principaux.

En premier lieu, l'augmentation des recettes procurées par l'assurance maladie, a eu pour conséquence de diminuer le taux d'endettement à partir de 2020.

En second lieu, les apports en fonds propres financés par la Cades (Caisse d'amortissement de la dette sociale) dans le cadre du Ségur ont amélioré les ratios de dépendance financière ; le nombre d'établissements dépassant les critères cumulatifs a donc diminué pour atteindre 175 en 2021 au lieu de 260 en 2020.



4/ Focus sur la dette des établissements publics de santé

En 2021, la part des emprunts de moyen et long terme auprès des banques ou du marché monétaire représente 96,5% de l'encours global de la dette, se décomposant en 80,2% d'emprunts auprès des établissements de crédit (compte.164) et 16,3% d'emprunts obligataires (c.163). Cette dernière modalité d'emprunt augmente significativement entre 2020 et 2021.

Les emprunts restants sont composés du compte 167 « Emprunts assortis de conditions particulières », représentant 3,3% de l'encours global de la dette en 2021 et regroupant notamment les partenariats publics privés, et du compte 168 « Autres emprunts et dettes assimilées » pour 0,2%.

Trois axes d'analyse de la dette des EPS auprès du secteur bancaire sont proposés :

- **Le niveau d'endettement bancaire à moyen et long terme des EPS**

L'encours de la dette bancaire est évalué à 23,9 Mds d'euros en 2021, et celui de la dette globale est mesuré à 28,8 Mds d'euros. Les emprunts effectués par les **CHU** représentent **45,3%** de l'encours de la dette bancaire. Ce pourcentage atteint **58,1%** en y ajoutant la catégorie des très grands CH (CH>150M€). Les grands établissements publics (CHU, CH>70M€) concentrent plus des trois quarts de l'encours de la dette.

- **Le niveau de risque de ces emprunts selon la charte Gissler**

La diminution des emprunts structurés à risque très élevé (6F) s'est poursuivie sur l'année 2021. L'encours des contrats 6F s'élève désormais à 278,8 M€ (soit moins de 1% de l'encours bancaire).

- **La politique d'emprunt : nouveaux emprunts souscrits et opérations de refinancement ou de renégociation.**

La politique d'emprunt auprès du secteur bancaire se caractérise comme suit en 2021 :

- Un montant total de nouveaux emprunts atteignant 2 833,8 M€ (à retraiter de 1 Md€).
- La principale tranche de durée d'échéance observée est celle de 20-25 ans (31,9%) suivie de la tranche des 15-20 ans (9,0%).
- 23,4% des nouveaux encours souscrits ont un taux d'intérêt compris entre 1% et 2%, ce taux d'intérêt est même inférieur à 1% dans 72,2% des nouveaux encours.
- à l'exception d'un contrat souscrit sur un niveau de risque de type 2A et d'un autre en 5E, tous les autres contrats sont des emprunts non risqués (1A).
- Les contrats refinancés ou renégociés s'orientent quasi exclusivement vers un niveau de risque nul.

Une analyse plus détaillée de la dette est disponible en annexe.

Annexe 1 : Méthodologie

Les données des Comptes Financiers (CF) sont collectées sur la plateforme ANCRE.

Les Comptes financiers 2021 ont été mis en ligne le 20 mai 2022 et arrêtés au 07 novembre 2022 pour les établissements de santé publics et privés à but non lucratif

Les données restituées dans ce document sont basées sur l'ensemble des fichiers déposés par les établissements.

Sans refus explicite des ARS, les données sont considérées comme validées.

Les périmètres d'établissements diffèrent selon le nombre d'exercice considéré :

Pour le champ complet CF 2021 : Base d'analyse constituée de 1 169 établissements

Soit 95,8% des établissements attendus

Soit 95,4% de la masse financière des établissements attendus

Pour le champ constant 2018 - 2021 : Base d'analyse constituée de 827 établissements

Soit 62,0% des établissements attendus

Soit 80,4% de la masse financière des établissements attendus

Champ Complet

| Catégorie d'établissement | Nombre d'établissements enquêtés CF 2021 | Nombre d'établissements répondants CF 2021 | Nombre d'établissements répondants dans l'étude CF 2021 | Ratio nb répondants dans l'étude / concernés | Produits Assurance Maladie (*) des répondants CF 2021 dans l'étude | Part dans les produits Assurance Maladie (*) totaux |
|---------------------------|------------------------------------------|--------------------------------------------|---------------------------------------------------------|----------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| Publics | 814 | 747 | 727 | 97,32% | 65 547,2 | 96,01% |
| dont CHU | 32 | 31 | 31 | 100,00% | 28 035,3 | 98,88% |
| dont CH<20M | 388 | 349 | 341 | 97,70% | 2 692,4 | 89,05% |
| dont 20M<CH<70M | 223 | 210 | 210 | 100,00% | 10 951,1 | 93,86% |
| dont 70M<CH<150M | 118 | 109 | 108 | 99,08% | 15 592,6 | 93,32% |
| dont CH>150M | 35 | 34 | 34 | 100,00% | 8 271,8 | 97,38% |
| EBNL | 520 | 473 | 442 | 93,44% | 10 201,4 | 91,75% |
| dont EBNL hors CLCC | 480 | 445 | 424 | 95,28% | 8 024,9 | 92,64% |
| dont CLCC | 18 | 17 | 17 | 100,00% | 2 174,9 | 89,85% |
| TOTAL | 1334 | 1220 | 1169 | 95,81% | 75 748,6 | 95,41% |

Champ constant

| Catégorie d'établissement | Nombre d'établissements enquêtés CF 2021 | Nombre de répondants 2018 à 2021 | Ratio nb répondants dans l'étude / concernés | Produits Assurance Maladie 2021 (*) des répondants CF 2018 à 2021 dans l'étude | Part dans les produits Assurance Maladie 2021 (*) totaux |
|---------------------------|------------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| Publics | 814 | 550 | 67,56% | 57 440,8 | 84,14% |
| dont CHU | 32 | 31 | 96,87% | 28 035,3 | 98,88% |
| dont CH<20M | 388 | 244 | 62,88% | 2 071,5 | 68,52% |
| dont 20M<CH<70M | 223 | 160 | 71,74% | 8 389,2 | 71,90% |
| dont 70M<CH<150M | 118 | 87 | 73,72% | 12 275,4 | 73,46% |
| dont CH>150M | 35 | 27 | 77,14% | 6 666,5 | 78,48% |
| EBNL | 520 | 277 | 53,26% | 6 388,6 | 57,46% |
| dont EBNL hors CLCC | 480 | 266 | 55,41% | 5 073,5 | 58,57% |
| dont CLCC | 18 | 11 | 61,11% | 1 315,1 | 54,33% |
| TOTAL | 1334 | 827 | 61,99% | 63 829,4 | 80,40% |

Annexe 2 : Analyse détaillée de la dette

1 ENDETTEMENT BANCAIRE MOYEN ET LONG TERME DES
ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE

1.1 MONTANT DE LA DETTE BANCAIRE DES EPS

Le montant de la dette moyen et long terme (163/164) auprès des banques est évalué à 28,8 Mds € en 2021.

Encours de la dette bancaire moyen et long terme par catégorie d'établissements

| Catégorie d'établissements | Encours de la dette au 31/12/21 | Répartition de la dette (%) |
|----------------------------|---------------------------------|-----------------------------|
| CHU | 13 061,73 | 45,30% |
| CH | 15 676,12 | 54,37% |
| <i>CH>150M</i> | 3 696,83 | 12,82% |
| <i>70M<CH<150M</i> | 6 256,09 | 21,70% |
| <i>20M<CH<70M</i> | 3 714,49 | 12,88% |
| <i>CH<20M</i> | 2 008,70 | 6,96% |
| USLD public | 90,19 | 0,31% |
| TOTAL | 28 828,03 | 100,00% |

Données en millions d'euros

Fin 2021, les emprunts effectués par les CHU et les grands CH (CH> plus de 70M) représentent près de 80% de l'encours de la dette.

L'encours de la dette est constitué à 80,2% d'emprunts auprès des établissements de crédit (c.164) et à 16,3% d'emprunts obligataires (c.163). Pour les CHU, les emprunts obligataires (c.163) sont proportionnellement plus nombreux puisqu'ils représentent 36,1% de leurs encours et 90,6% sont des emprunts obligataires remboursables *in fine*. Pour les autres établissements, ces emprunts obligataires représentent une part minime de l'encours (3,3%), et les emprunts auprès des établissements de crédit sont le standard.

Les emprunts auprès des établissements de crédits sont principalement composés d'emprunts en euros, 96,9% pour les comptes (c.1641). Les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (c.1644) et les emprunts en devises (c.1643) représentent respectivement 3,1% et moins de 0,1% du total des comptes 164. En 2021, le poids de la dette dans les produits globaux passe pour la seconde fois sous la barre des 33,3% (taux d'usage) et atteindrait 31,5%.

Compte financier (CF)

Taux d'endettement (encours de la dette/ produits globaux hors 7087)

| Catégorie d'établissements | Encours de la dette / produits |
|------------------------------|--------------------------------|
| CHU | 35,52% |
| CH | 28,69% |
| <i>CH > 150M</i> | 32,82% |
| <i>70M < CH < 150M</i> | 29,17% |
| <i>20M < CH < 70M</i> | 23,98% |
| <i>CH < 20M</i> | 31,18% |
| USLD public | 43,94% |
| Total | 31,46% |

L'encours de la dette représente moins du tiers des produits globaux pour l'ensemble des catégories d'établissements. Il dépasse toutefois le tiers pour les CHU avec 35,5%. Les CH de taille intermédiaire ($20M < CH < 70M$, $70M < CH < 150M$) ont un taux d'endettement moindre avec des valeurs respectives de 23,9% et 29,2%.

Malgré un encours de la dette des CHU qui repart en 2021 (+1,9 point entre 2020 et 2021), le taux d'endettement quant à lui est stable depuis 3 ans et est évalué à 31,5% soit -0,7 point qu'en 2020. Les USLD émargent avec le ratio le plus élevé : 43,9%.

1.2 CONDITIONS D'ENDETTEMENT

En 2021, la durée résiduelle moyenne³ par contrat est de 14,8 années. Cette durée résiduelle est inférieure à 15 ans pour les CHU (13,7 années). L'ensemble des autres catégories de CH affichent des durées résiduelles comprises entre 14,9 et 19,3 années.

Durée résiduelle moyenne

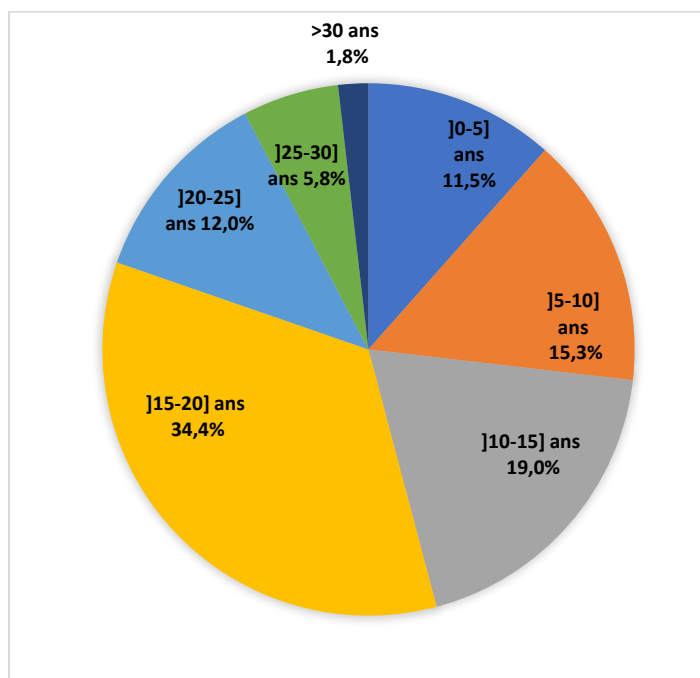
| Catégorie d'établissements | Durée résiduelle par contrat* |
|----------------------------|-------------------------------|
| CHU | 13,7 |
| CH | 15,7 |
| CH > 150M | 15,6 |
| 70 < CH < 150M | 15,4 |
| 20M < CH < 70M | 14,8 |
| CH < 20M | 18,6 |
| USLD | 19,3 |
| TOTAL | 14,8 |

*Données en années

Par rapport à 2020, la durée moyenne résiduelle par contrat reste stable (+0,03 année). Cette tendance est observée sur l'ensemble des catégories d'établissements.

Répartition des encours par tranche de durée résiduelle en 2021

- La tranche de durée résiduelle « 15 à 20 ans » concentre plus d'un tiers de l'encours 2021 (34,4%).
- Les tranches « 10-15 ans » et « 5-10 ans » concentrent respectivement 19,0% et 15,3% des encours.
- La tranche « 20-25 ans » concentre 12,0% des encours.
- L'encours sur les contrats longs (> 30 ans) ne représente que 1,8% de l'ensemble.



Le taux d'intérêt actuariel moyen⁴ à fin 2021 est de 2,6%.

³ L'analyse des durées résiduelles moyennes porte sur 96,5% des encours en 2021

⁴ L'analyse du taux d'intérêt actuariel moyen s'effectue sur 97,6% de l'encours en 2021.

Taux d'intérêt actuariel moyen 2021 :

| Catégorie d'établissements | Taux d'intérêt actuariel moyen |
|----------------------------|--------------------------------|
| CHU | 2,33% |
| CH | 2,93% |
| CH>150M | 3,07% |
| 70M<CH<150M | 2,95% |
| 20M<CH<70M | 2,92% |
| CH<20M | 2,60% |
| USLD public | 2,73% |
| TOTAL | 2,66% |

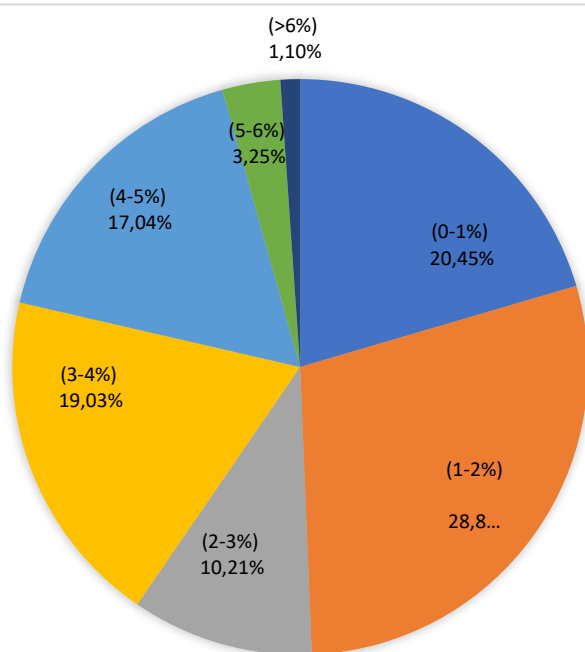
Comme l'an dernier, le taux d'intérêt actuariel global moyen des contrats reste sous la barre des 3%. Il est assez proche entre les catégories d'établissements.

Les minimas sont observés du côté des CHU et des petits CH avec un taux d'intérêt actuariel moyen estimé respectivement à 2,33% et 2,60%.

Les taux actuariels moyens les plus élevés sont observés du côté des grands CH avec un taux moyen encore supérieur aux 3,0%. Ils sont évalués à 3,07% pour les CH<150M.

La principale diminution de taux actuariel concerne les petits CH avec une baisse de 0,75 points entre 2020 et 2021.

Répartition des encours par tranche de taux d'intérêt actuariel en 2021



Près de la moitié des encours ont un taux d'intérêt compris entre 0% et 2%.

La partie des encours avec un taux d'intérêt actuariel inférieur à 2% progressent : ils représentaient 46,3% de l'encours en 2020, ils pèsent aujourd'hui 49,3%, soit une progression de +3,0 points.

Les encours pour lesquels le taux d'intérêt actuariel est supérieur à 6% représentent 1,1% des cas.

Compte financier (CF)

Tableau d'amortissement des emprunts ventilés entre le budget principal et les budgets annexes

| Exercice | | | | Budget principal | | | Budgets annexes | | |
|----------|--------------------------|--------------------|----------|--------------------------|--------------------|----------|--------------------------|--------------------|----------|
| | Remboursement en capital | Capital restant dû | Intérêts | Remboursement en capital | Capital restant dû | Intérêts | Remboursement en capital | Capital restant dû | Intérêts |
| N | 2 073,41 | 28 912,08 | 491,92 | 1 406,89 | 18 531,37 | 473,44 | 666,53 | 10 380,71 | 18,48 |
| N + 1 | 2 805,79 | 26 410,72 | 476,17 | 2 096,27 | 16 554,72 | 377,50 | 709,53 | 9 856,00 | 98,67 |
| N + 2 | 2 412,96 | 24 075,42 | 461,87 | 1 705,06 | 14 936,70 | 364,66 | 707,90 | 9 138,72 | 97,20 |
| N + 3 | 1 948,47 | 22 167,22 | 435,33 | 1 275,45 | 13 630,47 | 346,95 | 673,03 | 8 536,75 | 88,39 |
| N + 4 | 2 009,41 | 20 188,20 | 398,92 | 1 330,04 | 12 390,02 | 314,62 | 679,37 | 7 798,18 | 84,30 |
| N + 5 | 1 832,77 | 18 381,49 | 368,76 | 1 185,21 | 11 309,83 | 292,23 | 647,56 | 7 071,65 | 76,53 |
| N + 6 | 1 835,71 | 16 513,79 | 333,55 | 1 155,54 | 10 042,77 | 263,07 | 680,18 | 6 471,02 | 70,48 |
| N + 7 | 1 635,81 | 14 892,77 | 302,59 | 1 027,92 | 9 027,03 | 234,29 | 607,90 | 5 865,74 | 68,30 |
| N + 8 | 1 551,75 | 13 360,19 | 266,96 | 982,83 | 8 054,41 | 210,58 | 568,92 | 5 305,78 | 56,38 |
| N + 9 | 1 475,52 | 11 871,27 | 238,99 | 923,09 | 7 129,69 | 188,85 | 552,43 | 4 741,59 | 50,14 |

Données en millions d'euros

Globalement, la dette des EPS est majoritairement portée par le compte de résultat principal (près de 64% contre 36% pour les budgets annexes) et cela indépendamment des années. L'apurement de la dette se fait à un rythme stable. Compte tenu de la maturité de la dette, la part d'intérêt reste importante sur les premières années (près d'un quart de l'annuité) mais tend à diminuer jusqu'à représenter 16% en N+9.

2 PART DE L'ENCOURS COMPOSEE DE CREDITS STRUCTURES A FORT RISQUE DE DEGRADATION FINANCIERE (6F)

La charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales (la cotation Gissler du niveau de risque des emprunts) est disponible à partir du lien ci-dessous :

https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/migration/091207banques_collectivites-1.pdf

Tableaux des risques

| Indices sous-jacents | | Structures | |
|----------------------|--------------------------------------------------------------------------------|------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 | Indices zone euro | A | Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) |
| 2 | Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices | B | Barrière simple. Pas d'effet de levier |
| 3 | Ecarts d'indices zone euro | C | Option d'échange (swaption) |
| 4 | Indices hors zone euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro | D | Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé |
| 5 | Ecart d'indices hors zone euro | E | Multiplicateur jusqu'à 5 |

La cotation Gissler du niveau de risque d'un emprunt est basée sur deux dimensions : une dimension liée aux indices sous-jacents et une dimension liée à la structure de l'emprunt.

Ainsi, la Charte de bonne conduite propose de classer les produits structurés selon le croisement de ces 2 critères :

- l'indice sous-jacent servant au calcul de la formule ; classement de **1** (risque faible) à **5** (risque élevé) ;
- la structure de la formule de calcul ; classement de **A** (risque faible) à **E** (risque élevé).

Ainsi, par exemple, les taux fixes ou taux variables simples sont inscrits en 1A.

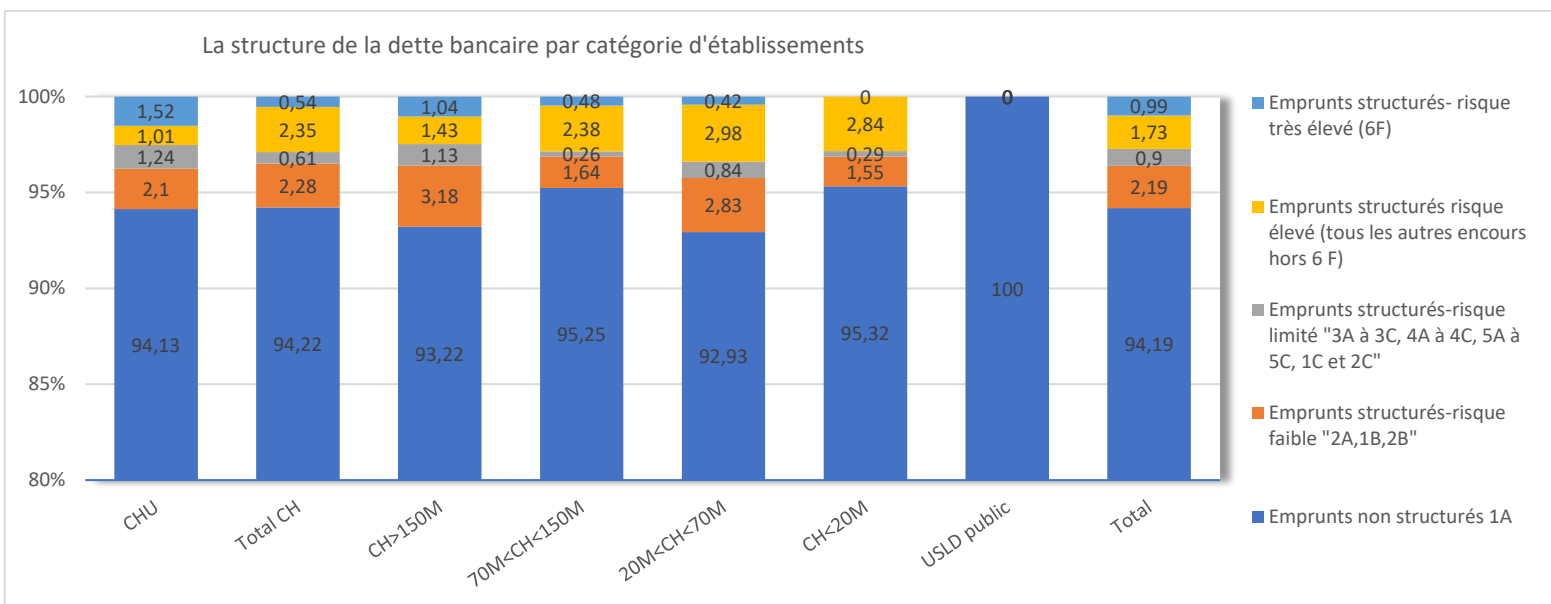
Les produits structurés sont des prêts combinant dans un seul et même contrat un prêt bancaire classique et un ou plusieurs produits dérivés. Les intérêts des produits dérivés sont déterminés selon l'évolution d'un indice sous-jacent non standard (taux de change, différentiel entre un taux long et un taux court, écart de valeur entre deux indices d'inflation) ou sont calculés selon des formules complexes. Ces formules pouvant être non linéaires, l'évolution des taux supportés peut être exponentielle par rapport à celle de l'index lui-même (c'est notamment le cas des produits affectés de coefficients multiplicateurs).

Compte financier (CF)

2.1 MONTANT DES ENCOURS STRUCTURES (RISQUE FAIBLE A RISQUE TRES ELEVE 6F)

En 2021, la répartition de l'encours de la dette bancaire des EPS par niveau de risque-structure est la suivante :

Structure de la dette bancaire des établissements en 2021



Les constats suivants peuvent être réalisés :

- Le montant des emprunts non structurés (1A : non risqués) atteint 26 488,8 M€, soit 94,2% des encours en 2021. Pour les USLD, ces emprunts non risqués représentent 100% des encours.
- Cette part est plus faible dans les CH de taille moyenne (92,9%) et dans les gros CH (93,2%).
- La part des emprunts non structurés progresse de +0,6 point par rapport à l'an dernier. Ces derniers représentaient 93,6% des encours en 2020. Cette progression est observée sur l'ensemble des catégories d'établissements.

En ce qui concerne les emprunts structurés à risque élevé et risque très élevé, les précisions suivantes sont apportées :

- Les emprunts structurés à risque élevé (1D à 5D et 1E à 5E) représentent 1,7% de l'encours total soit 485,7 M€. Cette proportion est plus importante dans les CH (2,3%) et parmi les CH, plus prononcé chez les petits et moyens CH avec des taux atteignant 3,0% pour les CH de tailles moyennes ;
- Le montant des emprunts structurés à risque très élevé (6F) est de 278,8€, soit 0,9% des encours. Ces emprunts se retrouvent essentiellement dans les CHU (197,1M€) et dans une moindre mesure les CH de grande taille (37,6M€) et les CH de taille intermédiaire (28,9 M€). Ces emprunts structurés sont en constante diminution (-6,8 points par rapport à 2020).

Compte financier (CF)

Le tableau ci-après illustre le montant d'encours 2021 et son évolution selon le niveau de risque.

NB : le choix a été fait de classer les emprunts 3A et 3B en « emprunts structurés risque limité » (ils auraient pu être classés en « emprunts structurés-risque faible »).

Encours de moyen et long terme des EPS selon le niveau de risque « Charte Gissler »

| | Emprunts non structurés (1A) | Emprunts structurés-risque faible (2A, 1B, 2B) | Emprunts structurés-risque limité (3A à 3C, 4A à 4C, 5A à 5C, 1C, 2C) | Emprunts structurés-risque élevé (autres encours, hors 6F) | Emprunts structurés-risque très élevé (6F) | Total exploitable | Cotation non renseignée |
|--------------------------------|------------------------------|------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|-------------------|-------------------------|
| Montant 2021 | 26 488,83 | 616,56 | 252,93 | 485,68 | 278,81 | 28 122,81 | 705,22 |
| Distribution 2021 | 94,18% | 2,19% | 0,89% | 1,72% | 0,99% | 100,00% | |
| Evolution 2021/2020 en montant | -1 463,12 | 16,48 | -32,08 | -24,26 | -20,51 | -1 495,90 | 27,59 |
| Evolution 2021/2020 en % | -6,11% | 2,96% | -14,25% | -4,97% | -6,85% | -0,05% | 10,09% |

*Données en millions d'euros

À titre informatif, l'analyse détaillée suivante présente pour 2021 le montant et la distribution de l'encours par indice/structure de la charte Gissler.

Distribution et répartition des encours à fin 2021 selon les indices de risque sous-jacent (1-6) et de structure (A-F) :

| Structure / Indice | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | TOTAL exploitable |
|-----------------------|------------------|---------------|---------------|--------------|--------------|---------------|-------------------|
| A | 26 488,83 | 42,16 | 0,90 | 1,01 | - | - | 26 532,90 |
| B | 566,66 | 7,74 | 23,08 | 43,96 | - | - | 641,44 |
| C | 183,97 | - | - | - | - | - | 183,97 |
| D | 22,19 | 19,14 | 6,03 | 6,67 | - | - | 54,04 |
| E | 173,76 | 35,99 | 167,09 | 39,72 | 15,10 | - | 431,65 |
| F | - | - | - | - | - | 278,81 | 278,81 |
| TOTAL exploit. | 27 435,40 | 105,03 | 197,10 | 91,37 | 15,10 | 278,81 | 28 122,81 |

Données en millions d'euros

| Structure / Indice | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | TOTAL |
|-----------------------|---------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|----------------|
| A | 96,54% | 40,14% | 0,45% | 1,10% | 0,00% | 0,00% | 94,34% |
| B | 2,06% | 7,36% | 11,71% | 48,11% | 0,00% | 0,00% | 2,28% |
| C | 0,67% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,65% |
| D | 0,08% | 18,22% | 3,06% | 7,30% | 0,00% | 0,00% | 0,19% |
| E | 0,63% | 34,26% | 84,77% | 43,46% | 100,00% | 0,00% | 1,53% |
| F | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 100,00% | 0,99% |
| TOTAL exploit. | 97,55% | 0,37% | 0,70% | 0,32% | 0,05% | 0,99% | 100,00% |

2.2 FOCUS SUR LE MONTANT DES ENCOURS HORS CHARTE GISSLER (6F)

L'une des caractéristiques des produits structurés tient à la présence de plusieurs périodes de taux successives :

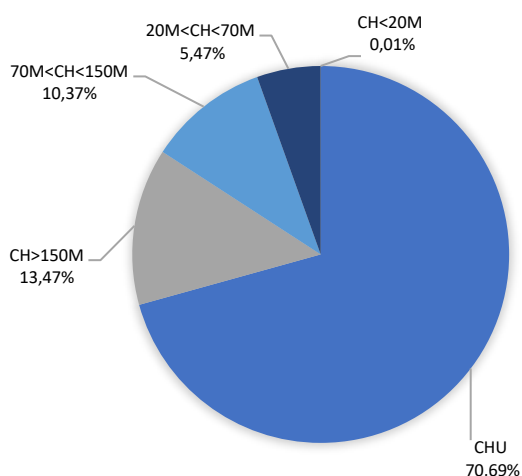
- La première, en général de 2 ou 3 ans, est marquée par un taux d'intérêt fixe bonifié (en dessous du cours du marché, voire nul) ;
- La deuxième période, très longue, est assortie d'un taux qui résulte d'une formule arithmétique contenant un ou plusieurs produits dérivés du contrat assis sur des indices non standards ;
- Une troisième période peut éventuellement exister, de courte durée (1 ou 2 ans), assortie d'un taux fixe égal ou proche du taux de la première période.

Les emprunts « hors charte Gissler » (6F) sont notamment :

- des emprunts libellés en devises, qui exposent la contrepartie à un risque supplémentaire de change ;
- des produits indexés sur le change, mais libellés en euros, car la volatilité des cours de change peut conduire à des taux d'intérêt élevés ;
- des produits cumulatifs, dans lesquels le taux payé accumule échéance après échéance l'écart entre un index et une barrière.

En 2021, le montant des emprunts 6F est de 278,8 M€, soit 1,0% des encours. Les encours en 6F pèsent pour 1,5% dans l'encours des CHU, et 0,5% dans l'encours des CH. A l'exception des CH de petite taille qui ne sont presque plus concernés par ces emprunts structurés, nous observons pour les CH de grande taille (CH>150M) un taux d'encours en 6F de l'ordre de 1,0%, et un taux de 0,5% pour les CH de taille intermédiaire.

Répartition de l'encours des emprunts 6F par catégorie d'établissements



Montants de l'encours des emprunts 6F

| Catégorie d'établissements | Emprunts structurés risque très élevé (6F) |
|----------------------------|--------------------------------------------|
| CHU | 197,09 |
| CH | 37,55 |
| CH > 150M | 28,91 |
| 70M < CH < 150M | 15,24 |
| 20M < CH < 70M | 0,02 |
| CH < 20M | 197,09 |
| USLD public | - |
| TOTAL | 278,81 |

Données en millions euros

Les encours d'emprunts 6F se retrouvent très majoritairement au sein de deux catégories d'établissements : les CHU et les CH de grande taille. En 2021, ils hébergent respectivement 70,7% et 13,5% de l'encours en 6F. Les CH de taille intermédiaire rassemblent les 16% restants.

Les CH de petite taille ne sont pas concernés par ces 6F.

Le montant des emprunts 6F est en constante diminution pour l'ensemble des catégories d'établissements. Ces emprunts risqués étaient évalués à 294,3 M€ en 2020. Cette réduction est particulièrement visible pour les CHU avec une baisse importante de l'encours des 6F.

Compte financier (CF)

Ratio Indemnité de remboursement anticipé (IRA)/ encours des contrats présentant un coût de sortie pour les emprunts 6F

| Catégorie d'établissements | Ratio « coût de sortie / encours des contrats présentant un coût de sortie » |
|------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|
| CHU | 100,64% |
| CH | 179,82% |
| <i>CH > 150M</i> | 245,51% |
| <i>70M < CH < 150M</i> | 76,27% |
| <i>20M < CH < 70M</i> | 91,06% |
| <i>CH < 20M</i> | , |
| Total | 123,05% |

Le ratio coût de sortie/encours des contrats présentant un coût de sortie est de 123,1% soit +10,5 points par rapport à 2020.

3 POLITIQUES DE GESTION DE L'ENDETTEMENT

3.1 LES NOUVEAUX CONTRATS DE PRET SOUSCRITS

L'analyse de la politique d'emprunts des EPS auprès du secteur bancaire peut être complétée par le montant des nouveaux contrats de prêts bancaires souscrits en 2021.

Les nouveaux contrats 2021 sont évalués à 2 871,1 M€ soit presque 2 fois plus que l'an dernier.

Les caractéristiques des nouveaux contrats⁵ sont les suivantes :

- La principale tranche de durée⁶ retenue lors de la souscription des contrats est la tranche 0-5 ans (qui cumule 36,7% des montants, soit 1 053,8 M€). A noter que 8,2% des nouveaux encours sont enregistrés sur des durées supérieures à 30 ans en 2021 ; cette tranche représentait plus de 16,9% des encours nouveaux en 2020.
- La tranche 20-25 ans qui recueillait plus de 16,0% des encours l'an dernier, concerne 12,0% d'entre eux cette année. Les tranches intermédiaires 5-10 ans et 10-15 ans rassemblent chacune respectivement 15,3% et 19,0% des encours.

Durée des emprunts souscrits en 2021 versus encours total 31/12/2021

| Durée d'échéance | Nouveaux emprunts souscrits en 2021 | Encours total 31/12/2021* |
|------------------|-------------------------------------|---------------------------|
|]0-5] ans | 1 053,83 | 11,54% |
|]5-10] ans | 42,43 | 15,30% |
|]10-15] ans | 147,01 | 19,02% |
|]15-20] ans | 257,80 | 34,41% |
|]20-25] ans | 915,72 | 12,02% |
|]25-30] ans | 219,65 | 5,84% |
| >30 ans | 234,62 | 1,83% |
| Total | 2 871,06 | 100,00% |

*Pourcentage calculé sur 96,53 % de l'encours total 2021

⁵ Le montant des contrats de prêts signés exploitables est calculé sur 97,6% de l'encours

⁶ Le calcul est réalisé à partir de la date de signature du contrat

Compte financier (CF)

- La principale tranche de taux proposé en 2021 est celle comprise entre (0-1%) ; elle regroupe 72,2% des nouveaux encours. Pour 95,6% de l'encours, le taux à la souscription est inférieur à 2% et supérieur à 1%, et il est compris entre 2% et 4% pour les 0,5% restant. Seulement 1,1% des contrats enregistrent un taux d'intérêt supérieur à 4% à la souscription

Coûts des emprunts souscrits en 2021 versus encours total au 31/12/2021

| Taux d'intérêt actuariel | Nouveaux emprunts souscrits en 2021 | Encours total 31/12/2021* |
|--------------------------|-------------------------------------|---------------------------|
| 0-1% | 1 324,30 | 20,45% |
| 1-2% | 429,16 | 28,89% |
| 2-3% | 8,60 | 10,21% |
| 3-4% | , | 19,03% |
| 4-5% | 52,27 | 17,04% |
| 5-6% | , | 3,25% |
| >6% | 19,50 | 1,10% |
| Total | 1 833,83 | 99,99% |

Données en millions d'euros

*Pourcentage calculé sur 93,21 % de l'encours total 2021

- Enfin 100% des nouveaux emprunts sont classés 1A dans la charte Gissler. Le taux d'intérêt actuariel constaté pour cette population est estimé à 2,9%.

Niveau de risque des contrats de prêts signés en 2021 :

| Nouveaux emprunts 2021 | | | |
|------------------------|--------------|-------------|--------------------------------|
| CH GISSLER | Type de Taux | Part du CRD | Taux d'intérêt actuariel moyen |
| 1A | F - Fixe | 90,9% | 2,9% |
| 1A | V - Variable | 9,1% | 1,6% |

Données en millions d'euros

Niveau de risque des contrats souscrits en 2021 versus en cours total au 31/12/2021

| | nouveaux emprunts souscrits en 2021 | encours total 31/12/2021 |
|-----------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|
| Emprunts non structurés (1A) | 100,00% | 96,37% |
| Emprunts structurés-risque faible (2A, 1B, 2B) | , | 2,19% |
| Emprunts structurés-risque limité (3A à 3C, 4A à 4C, 5A à 5C, 1C, 2C) | , | 0,89% |
| Emprunts structurés- risque élevé (autres encours, hors 6F) | , | 0,99% |
| Emprunts structurés- risque très élevé (6F) | , | 1,72% |
| Total exploitable | 100,00% | 100,00% |

3.2 LES OPERATIONS DE REFINANCEMENT/ RENEGOCIATION DES EMPRUNTS

On appelle opération de refinancement de la dette, le remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit, suivi de la souscription d'un nouvel emprunt, auprès du même ou d'un autre établissement. Il y a « novation » de contrat, l'objectif étant de profiter de meilleures conditions de marché.

Dans une opération de renégociation, par différence avec celle de refinancement, il n'y a pas de nouveau contrat mais un avenant au contrat initial pour tenir compte de simples modifications des caractéristiques du prêt.

En 2021, parmi l'ensemble des contrats refinancés (162 au total), aucun contrat à fort risque de dégradations financières pour les établissements a été refinancé. L'ensemble des contrats refinancés l'ont été par des emprunts non risqués.

L'ensemble de ces contrats a été refinancé par des contrats à risque nul de type « 1A ».

Annexe 3 : ANALYSE SYNTHETIQUE DE LA DETTE

1.1 : BILAN DE L'ENQUETE ODT 2021

Le tableau ci-dessous résume les informations pour la campagne 2021. La base de données est celle en date du 02 mai 2023.

Répartition des catégories d'établissements composant la base d'analyse pour les valeurs 2021

| Catégorie d'établissements | Nombre d'établissements, concernés par ODT 2021 | Nombre d'établissements, répondants ODT 2021 | Ratio étudiés / concernés (% dans le nombre total d'établissements) | Part des établissements étudiés en masse (% dans le total des produits globaux) |
|----------------------------|-------------------------------------------------|----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| CHU | 32 | 31 | 96,87% | 99,73% |
| CH | 741 | 679 | 91,63% | 95,27% |
| <i>CH>150M</i> | 35 | 34 | 97,14% | 98,06% |
| <i>70M<CH<150M</i> | 117 | 108 | 92,30% | 93,37% |
| <i>20M<CH<70M</i> | 221 | 208 | 94,11% | 95,42% |
| <i>CH<20M</i> | 368 | 329 | 89,40% | 94,79% |
| USLD public | 18 | 14 | 77,77% | 96,47% |
| Total | 791 | 724 | 91,52% | 98,02% |

1.2 : MONTANT DE L'ENCOURS GLOBAL DE LA DETTE (BANCAIRE + NON BANCAIRE)

L'encours global de la dette comprend la dette moyenne et long terme des EPS auprès du secteur bancaire (comptes 163 et 164) ainsi que les autres dettes, soit les emprunts auprès du secteur non bancaire (comptes 167 et 168).

En 2021, l'encours global de la dette est estimé à 29 878,9 M€. L'encours global de la dette est principalement constitué d'emprunts auprès des établissements de crédits (C/164 : 80,2%), et dans une moindre mesure d'emprunts obligataires (C/163 : 16,3%). Cette répartition reste proche de celle observée l'an dernier, avec toutefois une diminution traduisant un désendettement global des EPS et une masse d'emprunt obligataire qui diminue de -0,1% par rapport à 2020.

Le compte 167 regroupe les emprunts et dettes assortis de conditions particulières, notamment les prêts (assortis d'intérêts ou non) consentis par l'État, les départements, les autres collectivités territoriales ou les caisses d'assurance maladie. En particulier, le compte 1675 est relatif aux « Dettes partenariats public-privé ».

Le PPP est un contrat dans lequel une autorité publique fait appel à des prestataires privés pour financer et gérer un équipement assurant ou contribuant au service public. Le partenaire privé reçoit en contrepartie un paiement du partenaire public et/ou des usagers du service qu'il gère.

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2015 à 2019 (qui influe sur l'encours actuelle) a été publiée au « Journal officiel » du 30 décembre 2014. Les PPP sous tutelle de l'état entrent donc en vigueur au 1^{er} janvier 2015.

Les comptes 167 et 168 représentent 3,5% de l'encours global de la dette, en diminution de 0,2% par rapport à l'an dernier.

La part du compte 1675 « Dettes partenariats public-privé » est estimée à 83,9% au sein du poste 167. Le compte 1677 « Prêts des caisses d'assurance maladie » arrive en seconde position au sein de cette catégorie avec un taux de 4,9% d'encours.

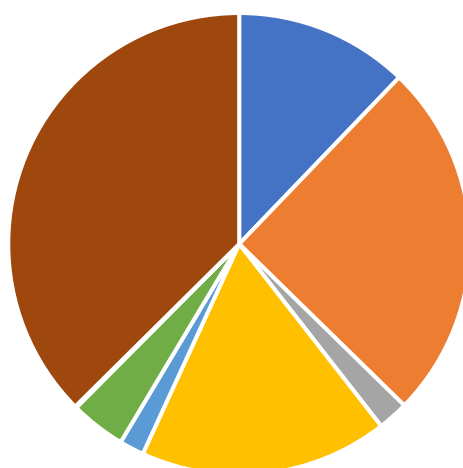
Compte financier (CF)

Encours global de la dette 2021 :

| Catégorie d'établissements | C/163 Emprunts obligataires | C/164 Emprunts auprès des établissements de crédit | C/167 Emprunts assortis de conditions particulières | C/168 Autres emprunts et dettes assimilées (sauf ICNE) | Total |
|----------------------------|-----------------------------|----------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|------------------|
| CHU | 4 709,53 | 8 352,20 | 337,12 | 5,15 | 13 404,00 |
| CH | 161,55 | 15 514,57 | 654,08 | 52,56 | 16 382,76 |
| CH>150M | 74,13 | 3 622,70 | 60,10 | - | 3 756,94 |
| 70M<CH<150M | 61,31 | 6 194,79 | 448,72 | 40,21 | 6 745,03 |
| 20M<CH<70M | 26,11 | 3 688,38 | 47,20 | 1,29 | 3 762,98 |
| CH<20M | - | 2 008,70 | 98,06 | 11,06 | 2 117,82 |
| USLD public | - | 90,19 | 2,91 | 0,13 | 93,22 |
| TOTAL | 4 871,08 | 23 956,95 | 994,11 | 57,84 | 29 879,98 |

Données en millions d'euros

Encours des emprunts non bancaires par catégorie d'établissement en 2021 :



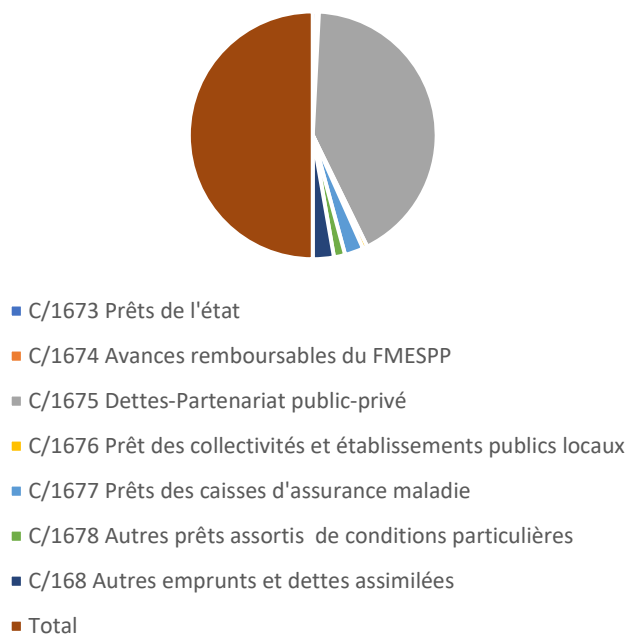
| | | |
|---------------|--------------|-----------|
| ■ CHU | ■ CH | ■ CH>150M |
| ■ 70M<CH<150M | ■ 20M<CH<70M | ■ CH<20M |
| ■ USLD public | ■ Total | |

| Catégorie d'établissements | Encours de la dette lié aux comptes 167/168 |
|----------------------------|---------------------------------------------|
| CHU | 342,27 |
| CH | 706,64 |
| CH>150M | 60,10 |
| 70M<CH<150M | 488,94 |
| 20M<CH<70M | 48,48 |
| CH<20M | 109,12 |
| USLD public | 3,03 |
| Total | 1051,95 |

Données en millions d'euros

En 2021, les grands CH (70M<CH<150M) et les CHU sont concernés par plus des ¾ des emprunts non bancaires, avec respectivement 32,5% et 46,5% des encours. On ne retrouve que 5,7% du montant de ces emprunts dans les très grands CH (CH>150M).

Encours des emprunts non bancaires par compte



| | Encours de la dette lié aux comptes 167/168 |
|----------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| C/1673 Prêts de l'état | 11,75 |
| C/1674 Avances remboursables du FMESPP | 5,04 |
| C/1675 Dettes-Partenariat public-privé | 882,64 |
| C/1676 Prêt des collectivités et établissements publics locaux | 12,57 |
| C/1677 Prêts des caisses d'assurance maladie | 51,36 |
| C/1678 Autres prêts assortis de conditions particulières | 30,76 |
| C/168 Autres emprunts et dettes assimilées | 57,84 |
| Total | 1 051,95 |

Données en millions d'euros

L'encours des emprunts non bancaires est composé à 83,9% des dettes partenariat public-privé (C/1675) et à 4,9% des prêts des caisses d'assurance maladie.

1.3 : GLOSSAIRE RELATIF A LA DETTE

L'encours global de la dette des EPS :

Il regroupe les comptes 163 (emprunts obligataires), 164 (emprunts auprès des établissements de crédit), 167 (emprunts assortis de conditions particulières) et 168 (autres emprunts et dettes, sauf intérêts courus non échus).

C/163 Emprunts obligataires

C/1631 Emprunts obligataires remboursables in fine

C/1638 Autres emprunts obligataires

C/164 Emprunts auprès des établissements de crédit

C/1641 Emprunts en euros

C/1643 Emprunts en devises

C/1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie

C/167 Emprunts assortis de conditions particulières

C/1673 Prêts de l'état

C/1674 Avances remboursables du FMESPP

C/1675 Dettes-partenariats publics-privés

C/1676 Prêts des collectivités et établissements publics locaux

C/1677 Prêts des caisses d'assurance maladie

C/1678 Autres prêts assortis de conditions particulières

C/168 Autres emprunts et dettes assimilées (sauf ICNE)

La dette bancaire moyen et long terme des EPS :

Elle regroupe, dans ce document, les comptes 163 (emprunts obligataires), 164 (emprunts auprès des établissements de crédit). Le montant d'emprunts (capital) restant à rembourser, correspondant au « capital restant dû » (CRD).

L'annuité de remboursement :

Il s'agit du capital (montant de la part de capital remboursée) et des charges financières (charges d'intérêt) pour un exercice.

La durée résiduelle :

Durée restant à courir sur l'emprunt, c'est-à-dire durée en années entre la date considérée (ici le 31 décembre 2021) et la date d'échéance de l'emprunt selon le contrat.

Compte financier (CF)

Le taux d'intérêt actuariel : taux d'intérêt équivalent annuel réel d'un emprunt.

Il existe une multitude de taux d'intérêt et de modalités d'application de ces derniers. Ainsi, afin d'être en mesure d'effectuer des comparaisons directes entre ces différents taux d'intérêt à une date donnée, on les exprime sur une base commune : le taux actuariel, calculé en prenant en compte notamment les paramètres suivants :

- Le montant du capital restant dû (CRD)
- La durée résiduelle de l'emprunt
- La périodicité sur laquelle portent les taux d'intérêt (ex. sur 1 an ou sur une période différente)
- Les modalités de remboursement des intérêts au cours du temps (ex. constant ou progressif)
- Les modalités de paiement des intérêts à chaque période (ex. début ou fin de période).

Les indemnités de remboursement anticipées (IRA) ou « valorisation du coût de sortie » :

Indemnités (pénalités contractuelles) dont l'emprunteur devrait s'acquitter en cas de remboursement anticipé de l'intégralité du capital restant dû de l'emprunt.

Le niveau de risque des emprunts : Cf. cotation Gissler : https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/migration/091207banques_collectivites-1.pdf